



Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation de trois enseignants du lycée Desfontaines de Melle dans les Deux-Sèvres : nos collègues sont suspendus depuis le 10 mars et poursuivis pour faits de grève. Cette situation stupéfiée et indignée l'ensemble des enseignants et des personnels de l'Éducation Nationale : que reproche-t-on à nos collègues ?

La Rectrice de l'académie de Poitiers a décidé de suspendre huit mois à titre conservatoire les trois enseignants sur la base de cinq rapports¹ leur prêtant des faits et des responsabilités qu'ils ont toujours niés. Alors qu'une enquête administrative a été mise en place au sein de l'établissement durant les mois de mai et de juin, le Rectorat de Poitiers a toujours refusé d'entrer dans le détail des faits rapportés, et ainsi d'en éprouver la véracité. En réponse aux multiples demandes des enseignants à ce que les rapports incriminants fassent l'objet d'une enquête scrupuleuse et objective, la rectrice de l'académie de Poitiers leur répond le 26 mai que l'enquête n'a « *pas pour vocation de questionner les faits rapportés* ».

Il aura fallu attendre le 23 juin pour que le Rectorat de Poitiers dévoile finalement le caractère politique de ces accusations : en effet, les chefs d'accusation retenus sont « *manquement à la dignité, incitation à l'émeute, manquement à obligation de réserve, blocage des accès pour empêcher le déroulement d'épreuves communes de contrôle continu* ». Ces suspensions arbitraires ont provoqué l'émoi et la révolte de toute la profession : nos collègues n'ont commis aucune faute, à moins de considérer qu'être en grève en constitue une.

En 2019, les personnels enseignants se sont mobilisés nationalement contre la loi dite « pour une École de la confiance », et contre les E3C et la réforme du Baccalauréat. Cet hiver, l'immense majorité de la profession, notamment dans les lycées, était en grève contre les réformes en cours. Dans sept académies, des enseignants, des militants syndicalistes, se sont vus inquiétés et poursuivis par l'Institution pour fait de grève.

Nous nous devons également de porter à votre connaissance le contexte dans lequel se sont déroulées les E3C, au lycée de Melle, et les méthodes utilisées par le Rectorat de Poitiers pour accuser nos trois collègues. Le Rectorat, par l'intermédiaire des équipes mobiles de sécurité, a filmé et pris des photos des personnels, des élèves, des parents, rassemblés devant l'établissement, le jour des épreuves des E3C, sans aucune autorisation. Alors que la hiérarchie, dont notamment des IA-IPR, s'était déplacée dans l'établissement, les élèves ont dû composer sous présence policière, les salles d'examen fermées à clef, les portes coupe-feu dans les couloirs condamnées avec des sangles ; autant d'éléments d'une gravité exceptionnelle, qui ont provoqué la panique et mis en danger des adolescents ; l'un d'entre eux a dû être hospitalisé, bien que l'administration présente sur les lieux s'y soit opposée jusqu'au bout.

¹ Les rapports en question ont tous été rédigés par des membres de l'administration, à savoir l'ancien Proviseur de l'établissement (remplacé dès le mois de mai), deux IA-IPR et trois membres de l'équipe mobile de sécurité du rectorat. Ces rapports prétendent décrire les journées de mobilisation du 22 janvier et du 3 février ayant conduit au report des épreuves d'E3C.

Dans les jours qui ont suivi, le comité d'hygiène et de sécurité² a été réuni, après trente-trois signalements au registre RSST pour la seule année 2020 et les membres du CHSCTD-79 ont pu entendre, pendant 3 jours, les personnels qui le souhaitaient, exception faite de nos trois collègues qui avaient déclaré un arrêt de service.

L'Administration s'est par ailleurs compromise en réécrivant le rapport d'enquête du CHSCT, de sa propre initiative et sans en avertir les élus du CHSCT. Ces « ajouts » de l'Administration faisaient peser sur l'ensemble de la communauté éducative du lycée Desfontaines de lourdes accusations qui ont été immédiatement retirées et abandonnées dès lors qu'ont été mises à jour ces méthodes frauduleuses d'accusation. Durant cette même enquête CHSCT, l'Administration a accepté des pièces illégales et usurpées (telles que des captures d'écran de SMS d'élèves, des mails d'enseignants à caractère privé, des photos d'élèves et d'enseignants pris à leur insu) remises par la direction sans jamais dénoncer ces méthodes illégales de surveillance.

Les personnels de l'Éducation se sont mobilisés à trois reprises et toujours plus nombreux, le 10 mars, le 24 juin et le 16 juillet, devant le Rectorat de Poitiers, pour soutenir ces trois collègues et demander l'abandon immédiat des poursuites et des sanctions ; de plus, une large campagne nationale de soutien a porté l'affaire à la connaissance de l'opinion publique. Vous trouverez à ce sujet, en pièce jointe, le dernier communiqué de nos organisations syndicales, reçues à plusieurs reprises, par les services du Rectorat. Le 16 juillet, Monsieur le Secrétaire général du Rectorat nous a indiqué qu'une CAPA disciplinaire aurait lieu en septembre, mais que le sort de nos trois collègues de Melle était à présent entre vos mains. Personne ne pourrait comprendre que les poursuites contre nos collègues soient maintenues. Si tel était le cas, faudrait-il alors craindre que d'autres personnels soient poursuivis quand ils voudront faire valoir leurs revendications, alors que les salaires sont gelés, que les postes manquent, que la médecine de prévention est inexistante dans notre académie, que les réformes sont contestées ?

Personne ne pourrait comprendre une telle décision, alors même que Monsieur le Premier Ministre a rappelé l'attachement du Gouvernement au dialogue social, dans son discours de politique générale, devant l'Assemblée Nationale.

Une issue favorable, mettant un terme aux griefs infondés à l'encontre de nos trois collègues de Melle, serait ressentie par tous, comme un signe certain d'apaisement. C'est pourquoi nous faisons appel à vous et nous vous demandons d'intervenir avant la rentrée, pour l'abandon immédiat de toute CAPA ou procédure disciplinaire, la levée des suspensions et pour qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de nos trois collègues de Melle, ainsi que pour l'ensemble des personnels et militants poursuivis pour faits de grève.

Croyez, Monsieur le Ministre, en notre détermination à faire valoir les droits de nos collègues, dès la rentrée.

[1] Les rapports en question ont tous été rédigés par des membres de l'administration, à savoir l'ancien Proviseur de l'établissement (remplacé dès le mois de mai), deux IA-IPR et trois membres de l'équipe mobile de sécurité du Rectorat. Ces rapports prétendent décrire les journées de mobilisation du 22 janvier et du 3 février ayant conduit au report des épreuves d'E3C.

[2] Suite à la saisie collective émanant de 17 enseignants alertant sur l'état de la souffrance au travail dans l'établissement, le CHSCT s'est réuni au lycée Joseph Desfontaines du 11 au 13 février.